

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **91 (1955)**

Heft 33

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. - Comité central. — Vaud: La révision du Statut est chos-acquise ... — Postes au concours. — S. V. T. M. et R. S. — Genève: Ecole enfantine. — U. I. G. e A. G. M. E. P. — Jura bernois: Assemblée des délégués de la S. I. B. (fin). — Cours de langue allemande.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : La régularité et la continuité dans le travail scolaire. — Le dessin dans l'enseignement scolaire. — A propos des C. E. C. — La Chine. — Les chiffres romains.

Partie corporative

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Le 10 septembre, à Genève, le comité central S. P. R. a tenu séance, sous la présidence d'A. Neuenschwander. L'ordre du jour comprenait d'abord le **compte rendu des délégations**.

Mlle Quartier au IXe congrès international d'éducation, d'enseignement et de perfectionnement dans le domaine du dessin et des arts, à Lund (Suède). A Pulfer aux journées pédagogiques internationales, à Trogen. E. Pierrehumbert au Syndicat national des Instituteurs de France, à Bordeaux, A. Neuenschwander aux congrès de la F.I.A.I. et de la C.M.O.P.E. à Istanbul.

Des rapports circonstanciés renseigneront nos lecteurs sur ces manifestations *extra muros*.

Agenda 1956. Si l'agenda de 1955 a rencontré un accueil encourageant, son succès n'a cependant pas été aussi triomphal que nous l'avions espéré. Une formule qui pourrait satisfaire tout le monde est à l'étude.

S. P. N. - U. P. N. La création de l'Union pédagogique neuchâteloise, détachée de la S. P. N. - V. P. O. D. est maintenant un fait accompli. Ce problème donne de la tablature au C. C. qui a l'impression que toutes les possibilités ne sont pas encore épuisées pour reconstituer l'unité du corps enseignant neuchâtelois ; c'est la tâche qu'une fois de plus le comité central voudrait reprendre.

Le congrès de la F. I. A. I. et de la F. I. P. E. S. O., en 1956, aura lieu en Suisse romande. La S. P. R., en accord avec le S. L. V., accepte de l'organiser.

Contrat avec la Winterthour. En 1919, les compagnies d'assurance Zurich et Winterthour avaient conclu avec la S. P. R. un contrat qui accordait à nos membres des réductions sur les primes et une ristourne à la caisse S. P. R. Au début, ce contrat a eu du succès, mais il a peu à peu été négligé et oublié. La Zurich l'a dénoncé ; la Winterthour propose de le renouveler en le modifiant pour l'adapter à la loi fédérale et aux

conditions actuelles : réduction de 10 % sur les primes individuelles et ristourne de 3 % à la S. P. R.

Mlle Schnyder représentera la S. P. R. à l'assemblée de l'Ecolier romand, Neuenschwander et Pulfer à l'assemblée des délégués du S. L. V., à Lucerne, et Neuenschwander à la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire.

Le président donne enfin quelques renseignements sur les Ecoles suisses de l'étranger et sur le cours de vacances organisé pour leur corps enseignant à Davos.

G. W.

VAUD

LA RÉVISION DU « STATUT » EST CHOSE ACQUISE...

sauf demande de « referendum » toujours possible ! Cependant, les votes du Grand Conseil ont été acquis à une telle majorité que ce serait faire fi de la volonté nettement exprimée par la plupart des députés de tous les partis que de vouloir remettre en question une décision qui fait honneur à notre législatif cantonal. Je vous laisse à penser quels seraient les seuls milieux qui voudraient et pourraient financer une telle campagne référendaire !

Nous devons beaucoup de gratitude aux artisans d'une telle victoire.

D'avance, je m'excuse de ne pouvoir citer ici tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration du nouveau « Statut », qui l'ont étudié et voté.

Rappelons que l'auteur du projet adopté n'est autre que notre président de la « Fédération » M. C. Freymond qui a fait des propositions agréées par toutes les sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud. Il a droit à notre vive reconnaissance.

Le « projet » fut ensuite étudié par la « Sous-commission paritaire », présidée par M. J. Kratzer, Vevey. Ses débats furent laborieux et, au début des travaux, ses membres étaient loin d'être tous d'accord. Rendons ici hommage au magnifique travail accompli par notre représentant G. Gfeller dont la ténacité souriante s'allie à la clarté des idées. Tous les commissaires lui reconnaissent une grande compétence et l'estime dont il est l'objet fut pour beaucoup dans l'adoption du projet par la sous-commission.

Le Conseil d'Etat, à son tour, accepta le projet et le fit sien. Nous tenons à remercier ici MM. Oulevay et Sollberger, ancien et nouveau chef du Département des finances, auprès desquels nous avons toujours trouvé compréhension et bienveillance. L'attitude de la S.P.V., ses demandes raisonnables, son argumentation claire et logique furent appréciées par nos argentiers cantonaux. Notre gratitude va aussi à M. Oguey, notre chef du D.I.P. pour son appui ainsi qu'aux autres membres du Conseil d'Etat.

La Commission du Grand Conseil qui étudia le projet était présidée par M. P. Schumacher, de Cossonay, qui en fut le rapporteur de majorité. Son excellent exposé, complet, fouillé, étudiait objectivement le problème sous tous ses aspects. Notre collègue F. Petit joua un rôle de premier plan au sein de cette Commission ainsi que notre secrétaire de la « Fédération » Me A. Margot. Nos quotidiens ont donné des comptes rendus

suffisamment détaillés des débats du Grand Conseil pour que je me dispense d'y revenir ici. Félicitons nos députés d'avoir compris que le canton de Vaud se doit d'avoir un corps de fonctionnaires convenablement rétribué s'il veut être servi par un personnel capable. Nos députés de la campagne se sont aussi rendu compte, en face de la pénurie actuelle d'instituteurs, qu'il fallait faire un effort pour revaloriser la profession.

De manière générale la presse vaudoise a rendu compte des débats de façon objective. J'ai déjà cité ici quelques journaux ayant publié des articles hostiles au « projet ». La grande majorité d'entre eux a, au contraire, rendu hommage au travail et à l'attitude du corps des fonctionnaires.

Dans la « Chronique de Lavaux », A. Tanirem (même auteur que celui de l'article déjà cité du « Courrier de Leysin ») dit ceci :

« En général tous ces traitements dépassent sensiblement ceux octroyés dans la vie civile (sic) pour des prestations identiques (ce qui est faux ! Réd.) *A l'exception des salaires des membres du corps enseignant, qui appellent une sérieuse amélioration, tant ils sont insuffisants...* »

Dans la N.R.L. A. Marcel a le mauvais goût de reprocher à notre collègue F. Petit de « prêcher pour sa paroisse » puisqu'il est lui-même fonctionnaire... Disons-lui simplement qu'il n'y a pas de demi-député dont les compétences sont réduites ! Au surplus, reproche-t-on à un député agriculteur de défendre les intérêts des populations campagnardes ?

Dans « La Nation » du 8 septembre, M. Regamey revient sur « Les traitements du personnel de l'Etat ». Il a « ouvert ce dossier (dit-il) en s'efforçant à la plus grande sérénité ». L'article n'est pas méchant. C'est celui d'un censeur qui se place au-dessus du Conseil d'Etat, au-dessus du Grand Conseil et des débats parlementaires. Certes, il est lucide mais ne serait-il pas aussi un brin prétentieux ? Il est vrai que ce n'est pas à « La Nation » que nous irons chercher des gens à complexes. Que dire de la « proposition » de M. Regamey :

« Améliorer les traitements des maîtres secondaires, des fonctions de haute responsabilité administrative, judiciaire et technique, d'une manière générale ceux des intellectuels, ainsi que ceux du bas de l'échelle qui n'atteignent pas le nécessaire pour vivre décemment. Pour le surplus (c'est la grosse somme, car l'amélioration du traitement d'une classe moyenne, comme la 15^e classe, coûtera à elle seule près d'un million), n'accorder l'augmentation qu'au fur et à mesure que les rouages de l'administration fournissent la preuve que leur rendement est au maximum, et autant que les fonctionnaires auront renoncé en faveur de l'Etat à tous gains accessoires officiels. »

Curieux ! qu'en pensez-vous ? existe-t-il des critères suffisants pour juger le rendement ? Pour nous, membres du personnel enseignant primaire, « le rendement » serait-il les notes d'examens des élèves !... M. Regamey — qui sait ce qu'il dit et a certainement bien « pensé » son article — nous compte-t-il dans les « intellectuels » ? C'est que, précisément, il y a beaucoup d'enseignants dans la classe 15 : maîtres de l'enseignement professionnel et instituteurs. Si l'amélioration des traitements

de cette classe coûte 1 million (nous n'avons pas vérifié) c'est que nous avons un grand tort : celui d'être nombreux ! Etrange raisonnement que serait celui-ci : Les fonctionnaires de telle ou telle classe sont en trop grand nombre, cela coûterait trop cher d'améliorer leurs traitements, alors laissons-les de côté. Il y aurait naturellement une solution ; elle consisterait à les répartir dans d'autres classes... au-dessus ! Je ne pense pas que l'auteur en veuille particulièrement aux instituteurs vaudois ; je me demande seulement comment il peut envisager (« avec la plus grande sérénité ») que l'on améliore les traitements des classes supérieures dans une forte proportion — puisque pour certains d'entre-eux il y a aussi « reclassement » (et nous sommes d'accord !) — et que l'on laisse les traitements des « classes moyennes » à leur niveau actuel. Exemple :

maximum actuel en classe 15 (pour mariés) : 12 136.—

maximum actuel en classe 6 (pour mariés) : 15 990.—

différence actuelle : environ 3850 francs.

avec la promotion en classe 3, ce maximum sera porté, avec l'application de la nouvelle échelle, à 19 000.— francs. Si l'on suivait le raisonnement de M. Regamey (en le poussant un peu plus loin) les uns restant « sur place » et les autres étant « promus » on arriverait donc à une différence de 6 864.— francs. Nous ne pouvons pas croire que c'est bien là « sa proposition » et qu'il la juge équitable. Ceci m'amène à dire que malgré toute la compétence et la lucidité d'un éminent juriste, il faut avoir étudié plus à fond et plus longtemps un tel problème pour proposer une solution qui satisfasse notre « besoin de justice ».

En définitive, nous croyons sincèrement que le projet adopté par le Grand Conseil est équitable car il a été longuement étudié par trois instances différentes. L'assemblée extraordinaire des délégués S.P.V. n'a donc pas en vain fait confiance au Comité Central. En ce qui concerne le corps enseignant, nous pouvons nous déclarer satisfaits, à la condition toutefois que les quelques villes qui versent actuellement des suppléments communaux maintiennent intégralement ces derniers, sinon l'amélioration ne serait qu'illusoire.

Reste maintenant à mettre au point l'application de ce nouveau Statut. Les services de l'Etat, et singulièrement l'Office du personnel qui a déjà accompli un énorme travail, ont « du pain sur la planche ». Faisons-leur confiance. L'effet rétroactif au 1er janvier 1955 ayant été admis nous verrons donc déjà une amélioration en fin d'année et cela malgré les cotisations de « rappel » à verser à la Caisse de Pensions. Lors des assemblées de Sections S.P.V. de cet automne, il vous sera loisible de poser des questions à vos délégués qui sont au courant de la nouvelle échelle. Pour le surplus, attendons de connaître les modalités d'application avant de donner trop de précisions qui pourraient se révéler inexactes par la suite.

L'adoption par le Grand Conseil (à une écrasante majorité !) du projet de révision du *Statut des fonctions publiques cantonales* est un précieux encouragement dans notre tâche ardue. Puisse cette « bonne nouvelle » vous aider à terminer joyeusement ce long semestre d'hiver !

E. B.

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 24 septembre 1955 :

Carouge : Institutrice primaire. Entrée en fonctions le 17 octobre 1955.

Giez : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 17 octobre 1955.

Moudon : Institutrice primaire. Entrée en fonctions le 1er décembre 1955.
Obligation d'habiter le territoire communal. Ne se présenter que sur convocation.

Orbe : Maîtresse de coupe et confection (6 heures en classe ménagère et 3 heures au collège). Entrée en fonctions le 31 octobre 1955.

Puidoux : Institutrice primaire.

Pully : Maîtresse de coupe et confection à l'école ménagère et de travaux à l'aiguille dans les classes primaires — poste complet. Ne se présenter que sur convocation.

Tolochenaz : Instituteur primaire. Obligation d'habiter l'appartement de service.

Treycovagnes : Instituteur primaire.

Jusqu'au 28 septembre 1955 :

Brenles : Instituteur primaire.

Dailens : Institutrice primaire.

Goumoëns-la-Ville : Institutrice primaire. Entrée en fonctions le 1er décembre 1955.

Henniez : Institutrice primaire. Entrée en fonctions le 1er novembre 1955.

Le Mont s/Lausanne : Institutrice primaire aux Planches. Entrée en fonctions le 1er novembre 1955. Obligation d'habiter la commune.

Payerne : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 1er novembre 1955 (indemnité de résidence ? Réd.)

Pully : Directeur des écoles.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T. M. ET R. R.

Les samedis 1, 8 et 15 octobre, à 14 h. 30. Atelier bois de l'E. N.

Cours pratique et théorique de finition des bois, sous la direction de M. M. Desvoignes, ébéniste et de M. Sottas, spécialiste de la Maison Böhme, qui donnera toutes les indications et présentera ses produits.

Prix, fournitures comprises : 7 fr. Prière de s'inscrire sans tarder afin de faciliter les préparatifs, en versant la finance au C. C. P. II 133 88, G. Conne, Beaulieu 39, Lausanne.

GENÈVE

ECOLE ENFANTINE

Depuis plusieurs années, le corps enseignant enfantin souhaitait voir deux inspectrices au lieu d'une seule administrer ses quelque 200 classes. L'U.A.E.E. fit en son temps des démarches dans ce sens, mais celles-ci demeurèrent vaines.

Or, à la veille des promotions, ce vœu a été exaucé. En date du

27 juin dernier, le Conseil d'Etat a nommé Mlle Georgette Basset inspectrice des écoles enfantines, aux côtés de Mme Annelise Jotterand.

A notre satisfaction de savoir que dorénavant toutes les classes enfantines dépendront d'une inspectrice également enfantine, s'ajoute la joie sincère que le choix du D.I.P. se soit porté sur Mlle Basset. En effet, au cours de l'année 1954-55 pendant laquelle notre collègue a fonctionné comme « intérimaire », elle a été appréciée de toutes, tant pour son amabilité souriante que pour ses capacités pédagogiques et administratives.

Lorsqu'à Pâques 1954, elle fut appelée à remplacer Mme Jotterand pour la durée de son congé, elle sut vite s'imposer, prendre bien en mains l'administration de l'école enfantine et ceci pendant la période surchargée et délicate des examens coïncidant avec les inscriptions des nouveaux élèves et leur répartition dans les différentes écoles.

Nous pouvons présumer que ces débuts n'allèrent pas sans souci, mais Georgette Basset resta cependant toujours égale à elle-même, faisant face avec le sourire à tous les problèmes qui se présentaient, assistant aux séances de l'Amicale et trouvant même le temps de composer des couplets pleins de verve et de malice en l'honneur de l'une ou l'autre collègue.

Car, hormis ses dons pédagogiques indéniables elle en possède beaucoup d'autres. Et l'Amicale lui doit plus d'une séance récréative, ainsi que le « petit chœur » qu'elle dirigea pendant plusieurs années. Nous ignorons si dans le cadre de l'inspection, Mlle Basset trouvera à employer ses multiples facultés, mais nous ne doutons pas que celles-ci adoucissent et enjoliveront le côté administratif du rôle de notre deuxième inspectrice.

Puisse-t-elle trouver dans sa nouvelle tâche pleine satisfaction ! C'est le vœu que nous formons pour elle, en lui adressant nos sincères félicitations pour sa nomination et en l'assurant de notre dévouement.

F.S.

U.I.G. — A.G.M.E.P.

Basketteurs... à vos paniers !

Les matches du championnat corporatif (1er tour) reprennent avec le programme suivant :

Instituteurs I

- mercredi 14 sept., à 18 h. 45, Ecole de Sécheron - Bijouterie
(off. Eigenmann)
- mercredi 28 sept., à 18 h. 45, Ecole de Sécheron - British
(off. Pierrehumbert)

Instituteurs II

- mercredi 21 sept., à 19 h. 45, Ecole de Sécheron - G. P. (off. Mattieu)
- mercredi 28 sept., à 18 h. 45, C. H. P. - S. I. P. II (off. Magnin)
- mercredi 5 oct., à 18 h. 45, C. H. P. - Atar (off. Massarenti)

L'heure indiquée est celle du début du match. Bonne chance !

Le coach.

JURA BERNOIS

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S.I.B. (fin)

Le **budget** pour l'année 1955-56 prévoit les mêmes cotisations que pour l'exercice écoulé :

- a) Caisse centrale de la S.I.B., 20 francs ;
- b) « Ecole bernoise » et « Educateur », 15 francs ;
- c) Cotisation à la S.S.I. (3 fr. à la Caisse centrale et 1 fr. au Fonds de secours). Le montant des dons prévus atteint 1000 fr. dont 50 fr. pour la « Maison Blanche » à Evilard, et autant pour le « Foyer jurassien », à Delémont.

Puis, la **loi sur les traitements** fait l'objet d'un rapport de M. H. Bützberger, président de la Commission administrative. Le projet de loi, rappelons-le, se trouve depuis février dernier entre les mains du Conseil exécutif. Le Grand Conseil en sera nanti au cours de sa session d'automne, de sorte que la consultation populaire pourrait avoir lieu en 1956 ; la loi pourrait alors entrer en vigueur le 1er janvier 1957. Selon le rapporteur, les perspectives de réalisation de cette loi sont aujourd'hui plus favorables que jamais, le gouvernement et le Grand Conseil ayant manifesté à plusieurs reprises leur volonté d'agir rapidement et avec décision. Le Conseil exécutif, aussi bien que les autorités communales, sont fort inquiets au sujet de l'envergure de la pénurie croissante et de ses conséquences, qui se manifeste dans le corps enseignant. On est unanimement et fermement convaincu que le moment actuel est favorable et qu'il doit rapidement nous apporter une amélioration ; c'est ainsi que, selon l'opinion du Comité cantonal, aucun danger sérieux ne nous menace aujourd'hui de l'extérieur. Veillons donc à ce que rien n'éclate à l'intérieur ! Il est indispensable que le corps enseignant se montre uni.

Comparativement à la loi actuelle sur les traitements, le projet prévoit — abstraction faite des chiffres de base majorés — les modifications importantes suivantes :

- introduction, pour la première fois, du salaire-travail : même traitement fondamental pour instituteurs et institutrices ;
- versement d'allocations aux enseignants des localités très écartées, ou à la tête de classes particulièrement difficiles ;
- réorganisation des allocations sociales : 300 fr. pour la famille, 200 fr. par enfant ; introduction définitive dans la loi ;
- remplacement partiel des prestations en nature (bois et terrain) par une élévation correspondante du traitement de base : 300 fr. pour le bois et 100 fr. pour le terrain ;
- versement, par l'Etat, de gratifications pour années de service.

Les dépenses supplémentaires qui résultent de ce projet s'élèvent à environ 7 millions de francs pour l'Etat.

Dans la discussion qui suivit le rapport Bützberger, le conseiller national K. Geissbühler, secrétaire de l'Association du personnel de l'Etat, après avoir remercié la S.I.B. qui l'avait invité aux débats de ce jour, appuya chaleureusement l'action commune des trois organisations, A.P.E., A.P.S.P. et S.I.B., proposée par le rapporteur. Toutefois, il ne faudrait pas considérer que la partie est déjà gagnée. Il faudra que nous intéressions à notre cause nos collègues du fédéral, ainsi que ceux de l'éco-

nomie privée. Mais, dit M. Geissbühler, le droit est de notre côté, nos revendications sont claires et justifiées, et elles sont dignes d'être défendues.

Il appartient finalement au président du Comité cantonal, M. H. Indermühle, d'orienter l'assemblée sur la **nomination d'un nouveau secrétaire central**. En effet, la décision de M. le Dr K. Wyss, de demander sa démission au C.C., a été malheureusement irrévocable. Elle se base sur des raisons absolument désintéressées, et n'ont en vue que le bien de la S.I.B. Parmi ces raisons, il faut signaler avant tout le fait que M. le Dr Wyss atteindra, l'année prochaine, selon les nouveaux statuts de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois, l'âge qui l'autorise à faire valoir ses droits à la retraite ; en outre, le secrétaire central est d'avis que la période d'accalmie dont jouit présentement la S.I.B., et qui durera jusqu'au moment où devront commencer les travaux décisifs relatifs à la loi sur les traitements, est des plus favorables au changement en perspective, afin que le nouveau secrétaire ait suffisamment de temps pour se mettre au courant à fond, des multiples aspects de sa fonction. Nous aimerions déjà remercier M. le Dr K. Wyss de s'être dépensé sans compter pour notre groupement professionnel et pour l'école.

Le C.C. propose de procéder à l'élection avant la fin de l'année 1955, et selon les statuts et le règlement sur l'application des statuts. Le délai d'inscription des postulats expirait le 31 août. Aux termes des statuts, l'élection devra se faire dans les assemblées de sections, et au bulletin secret. Nommé au plus tard le 10 décembre, le nouveau secrétaire entrera en fonction le 1er octobre 1956.

T.

COURS DE LANGUE ALLEMANDE

L'année dernière, des instituteurs de l'Emmental avaient suivi un cours de vacances à l'Ecole normale de Porrentruy. Cette année, ce sont vingt Jurassiens, enseignant l'allemand dans des classes primaires, qui ont été reçus, du 1er au 6 août, à Hofwil, près de Berne. (Ecole normale.)

Le programme de ces journées, qui étaient organisées sous les auspices de la Direction de l'I.P. par M. H. Balmer, inspecteur, comprenait l'enseignement de la phonétique et la lecture de textes choisis chez les auteurs suisses, l'étude des écrivains suisses du 19e siècle, l'histoire, la géographie et la géologie de l'ancien canton. Les cours ne se donnaient que le matin, l'après-midi étant réservé à des excursions, qui ont conduit les participants à Berne même, (un cicerone ami des arts et des curiosités historiques leur fit voir ce qu'un passant ne saurait y découvrir) dans le Seeland, l'Emmental, l'Oberland et dans le pays de Schwarzenburg.

Prenant aussi leurs quartiers à l'Ecole normale, nos collègues y ont été véritablement choyés. Une soirée amicale, présidée par M. l'inspecteur Joset, leur a permis de fraterniser avec leurs hôtes et leurs professeurs. Le samedi matin, M. le Dr Moine leur fit l'honneur d'une visite et assista aux cours. Il souhaita que de semblables rencontres puissent être organisées dans les années à venir.

Merci à tous ceux qui se sont dévoués durant cette semaine de vacances pour procurer à nos instituteurs jurassiens un enrichissement culturel et des loisirs agréables et instructifs.

T.

Partie pédagogique

LA RÉGULARITÉ ET LA CONTINUITÉ DANS LE TRAVAIL SCOLAIRE

Depuis un demi-siècle, les conditions matérielles de nos écoles n'ont cessé de s'améliorer. Si le problème des effectifs des classes n'est pas encore résolu partout de façon satisfaisante, méthodes, procédés et moyens de travail ont fait de considérables progrès. Il n'est que de comparer le local, le mobilier, les manuels et l'horaire des leçons d'une classe de 1900 avec ceux d'une classe de 1955 pour s'en assurer. L'école s'est aérée, dans tous les sens du terme. La pédagogie, fondée sur une meilleure connaissance de l'enfant et des lois de son développement, a rendu l'enseignement plus vivant, plus attrayant et mieux en rapport avec les réalités du milieu ambiant. L'activité scolaire fait une part plus grande aux préoccupations éducatives, à la formation du caractère, à la culture physique et esthétique, aux questions sociales. La discipline est devenue plus libérale dans une école plus joyeuse et plus dynamique...

Ce sont là les aspects favorables d'une évolution généralement heureuse, qu'il est réconfortant de considérer. Toutefois, le tableau comporte aussi quelques ombres...

Si c'est devenu un truisme de constater que la vie trépidante et fiévreuse d'aujourd'hui rend les enfants toujours plus nerveux, instables et dispersés, on est bien forcé de noter que le mal, loin de s'atténuer, va en s'aggravant. L'agitation et le bruit, ces ennemis de l'enfant, ne sont plus seulement l'apanage peu enviable des grandes cités et des localités industrielles, ils commencent à gagner aussi les villages de la campagne et de la montagne. Que faire ? L'architecture scolaire actuelle cherche à s'adapter à cet état de choses et à remédier à ses inconvénients en offrant à nos écoliers des conditions matérielles de travaux plus favorables dans des bâtiments scolaires pas trop grands, bien différenciés selon l'âge et la nature des élèves, si possible à l'écart de la circulation bruyante et dangereuse. De là est née la conception heureuse du pavillon dans la verdure, de l'école compartimentée où l'enfant se retrouve dans une ambiance beaucoup plus calme et apaisante que dans ces vastes caravansérails scolaires dont les cours et les corridors voient se coudoyer des centaines d'enfants de tous âges. Tout cela est fort bien, mais l'école fait-elle elle-même tout l'effort nécessaire, par son climat et par ses méthodes de travail, pour remédier, au moins dans la mesure du possible, aux conditions défavorables que la vie actuelle nous impose ? Il ne semble pas que ce soit toujours le cas. Au contraire, il semble même que, trop souvent, elle se laisse gagner par la contagion et sacrifie à son tour à l'agitation, au bluff et à la bougeotte dont souffre notre époque.

Sans vouloir critiquer en quoi que ce soit les acquisitions heureuses

POUR VOS CONCERTS ET SOIRÉES

Tout pour vos programmes : Les plus beaux choix à l'examen, tous genres de chœurs, toutes éditions. Editions nouvelles, rééditions d'œuvres anciennes.

BARBLAN, Pro Arte, Simplon 3, LAUSANNE

de la pédagogie moderne, on peut se demander si certains abus, certaines déviations ne justifient pas en partie ce tableau pessimiste de l'école actuelle brossé par René Benjamin :

« Un écartèlement perpétuel, une dispersion continue, plus de recueillement, de silence, ni de concentration... L'image chasse le texte dans les livres ; le cinéma et la radio chassent le livre ; les courses, les excursions, les congés et distractions innombrables chassent le calme de la pensée et mangent le temps du travail... »

Et un pédagogue très pondéré dans ses jugements, grand ami des méthodes actives, le F. Anselme d'Hease ne craint pas d'écrire ceci dans son ouvrage remarquable intitulé « Pour enseigner mieux ¹ » que M. Louis Meylan présentait ici même il y a quelques mois :

« Il est toujours à craindre que l'activité ne devienne agitation, que le travail ne dégénère en bricolage, que le parler ne finisse en verbiage... »

« Voici une liste de pseudo-activités des plus fréquentes : le vain bavardage d'élèves qui tournent autour d'une question ; les coq-à-l'âne et les changements incessants ; la multiplicité des tâches et le disparate des recherches ; l'insignifiance d'un sujet qu'on traite dans tous ses détails ; les mensurations ridicules et les problèmes insolites ; le désordre de certaines excursions scolaires qui deviennent du vagabondage pédagogique ; les passages rapides dans les musées encombrés de choses hétéroclites et sans importance ; les auditions non présentées ni commentées de radio ; certains travaux manuels où l'on gâche beaucoup de temps et de matière pour de piètres résultats ; trop de séances de cinéma qui ne demandent aucune activité et souvent dispersent l'attention ; l'abus de certains jeux dits éducatifs, qui occupent et amusent, mais n'instruisent guère. Et la liste n'est pas close. »

C'est bien là, en effet, le danger de certaines méthodes lorsqu'elles sont mal comprises ou appliquées sans bon sens.

La véritable activité ne se traduit pas par un mouvement perpétuel, une agitation désordonnée qui ne saurait être que stérile et qui n'est qu'une caricature de l'action et de la pensée.

L'action vraie, qui seule est féconde, doit être intelligente et ordonnée vers une fin motivée ; elle se fonde sur l'intérêt, fait constamment appel à l'effort et ne réalise pleinement son but que si elle peut s'appuyer sur la régularité et la continuité du travail.

Les médecins et les psychologues sont d'accord pour attacher à cette notion de régularité et de continuité une importance essentielle. Les spécialistes de la puériculture moderne, par exemple, insistent toujours plus sur la nécessité d'établir un régime régulier et de s'y tenir pour assurer les meilleures conditions possibles à l'épanouissement du bébé et à l'affermissement de sa santé. Régularité de l'alimentation, des heures des repas, des soins de propreté, des bains, des sorties, des heures de sommeil, tout cela joue le rôle d'un excitant associé bienfaisant favorisant le bon fonctionnement de tout l'organisme, la création de saines habitudes et la formation d'un bon équilibre physiologique et mental. « Moins il y a de fantaisie et de changements, mieux cela vaut » écrivait le Prof. Dr Wintsch à propos de première éducation enfantine (« Let

¹ Edition La Procure, Namur et Bruxelles.

premières manifestations motrices et mentales de l'enfant », page 146). On trouve d'ailleurs dans le même ouvrage tout un chapitre où l'auteur montre avec pertinence que ce qui est vrai pour le bébé ne l'est pas moins pour l'écolier. L'ordre dans l'activité, le respect d'une règle, la régularité et la continuité dans les travaux scolaires constituent des excitants associés indispensables pour la formation d'associations d'idées bien coordonnées et de réflexes conditionnés au fonctionnement sûr.

Dans une de ses dernières conférences données à un groupe d'éducateurs, le regretté Dr Lucien Bovet exprimait des idées semblables :

« Plus que quiconque, l'enfant a besoin de sécurité, de continuité. Plus que quiconque, il a besoin d'une direction dans son milieu ambiant...

« Stabilité et sécurité. Je pense qu'il y a là pour l'éducateur professionnel une tâche essentielle et générale : que sa classe soit un havre tranquille et stable où l'enfant saura sur quoi il peut compter, où il retrouvera son assiette et où son système nerveux se fortifiera au rythme régulier des seules oscillations naturelles de l'action et du repos. »

On trouvera peut-être qu'il n'y a là rien de particulièrement nouveau. C'est vrai. Mais il est réconfortant de constater que les hommes de science viennent apporter l'appui de leur opinion aux pédagogues de bon sens qui pensent que, tout en luttant contre l'immobilisme et l'inertie, notre école doit être vivante avant tout par sa vie intérieure et la continuité de son effort et non pas par un éparpillement d'activités extérieures et une agitation superficielle qui n'aboutissent finalement à rien.

Le calme, la tranquillité, la sérénité, la constance et la persévérance dans un travail bien ordonné ont toujours été des qualités, à l'école comme ailleurs. Elles sont aujourd'hui, plus que jamais, nécessaires à une activité scolaire féconde et à l'heureux épanouissement de nos enfants.

Paul Aubert.

LE DESSIN DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ¹

Le premier volume que M. Witzig a consacré au dessin dans l'enseignement de l'histoire a connu un franc succès. Il illustre la période qui va de la préhistoire au XIII^e siècle. La Guilde de documentation de la S. P. R. en avait publié des extraits et une brochure explicative qui ont rendu de grands services et qui ont été vite épuisés.

Voici que le même auteur nous offre une seconde partie traitée dans le style de la première et qui embrasse l'histoire de la Confédération de sa fondation au début du XIX^e siècle.

Il y a évidemment une différence entre la présentation de l'histoire à de jeunes élèves et la matière abordée par de plus âgés. Si des tableaux de civilisation conviennent au départ, les éléments politiques s'accroissent progressivement. De ce fait, le dessin appliqué à l'histoire évoluera aussi. L'œuvre de Witzig le prouve. Dans ce second volume se retrouvent les qualités de clarté, de stylisation qui facilitent la reproduction de dessins au tableau noir, même par des maîtres qui n'ont pas des aptitudes spéciales.

¹ Hans Witzig : Das Zeichnen in den Geschichtsstunden, volume II, Verlag des Schweizerischen Lehrervereins, Zürich.

LA CHINE : POLITIQUE

I

Il vient de se produire un événement extraordinaire. Un pays de 480 millions d'habitants, la Chine, dont les ressources agricoles et minières sont immenses, vient de passer du camp des puissances « occidentales » dans celui des puissances communistes.

Chose étrange, il s'agit là d'un événement qui, en 1945, semblait absolument imprévisible. En quatre ans seulement, Mao-Tsé-Tung, chef presque inconnu d'une minorité infime, mal armé et sans aide extérieure, a réussi à vaincre le puissant Chiang Kai-Shek, qui avait résisté pendant huit ans aux Japonais et qui était soutenu par les U.S.A.

Certes, la plus grande partie des Européens se rend encore mal compte des conséquences incalculables de cet événement dont elle ignore à la fois, la genèse et le développement.

LA CHINE PHYSIQUE

Par sa superficie de 10 455 249 km carrés, la Chine est un véritable continent. En 1950, elle comptait 483 millions d'habitants soit le cinquième de la population totale du globe. En se disant, que sur terre, un homme sur cinq est chinois, on réalise l'importance considérable que ce pays peut avoir sur l'évolution de la race humaine.

La Chine, pays immense, comprend les marches à peu près désertes de la Mandchourie, de la Mongolie, du Turkestan et du Tibet.

La Chine proprement dite se divise en deux zones nettement différentes en ce qui concerne le relief, le climat, la végétation et même la population :

la Chine du nord et la Chine du sud,

séparées par l'épaisse barrière de 2500 m. de haut que forment les monts Tsinling, fin de l'immense chaîne du Kouen-Lonn. Les Monts Tsinling séparent les deux grands fleuves de la Chine : le Hoang-Ho au nord et le Yangtzékiang au sud.

La Chine du Nord

Elle est caractérisée à l'ouest par les vieux et hauts plateaux riches en charbon, et à l'est, par la grande plaine édifiée par les alluvions du Hoang-Ho. Région au climat rude, aux hivers très froids et aux étés brûlants, où la pluie n'est apportée qu'en été par la mousson, la Chine du Nord est essentiellement le pays du « loess » la fameuse « terre jaune » ultra-fertile, épaisse de 400 à 600 mètres, ravinées par les eaux. La Chine du Nord, c'est aussi le bassin du Hoang-Ho, le Fleuve Jaune, aux inondations terribles, dont le cours long de 4.200 km. a changé cinq fois de place depuis l'époque historique et qui coule endigué à plusieurs mètres au-dessus de la plaine, loin des villes qui le fuient.

Les sujets présentés sont très variés : cartes schématiques illustrant l'accroissement de la Confédération, plans de batailles, panoramas qui rappellent d'anciennes estampes, armes, costumes civils et militaires, éléments caractéristiques de divers styles (Renaissance, baroque, rococo, classique du XVIIIe siècle, empire).

Comme on le voit le choix est riche et chacun y fera des trouvailles à son gré. Certains documents pourront figurer dans les cahiers d'histoire ou procurer de la matière pour des leçons de dessin ; d'autres, projetés à l'épidiascope ou agrandis sous forme de tableaux muraux illustreront l'exposé.

Le livre contient également un texte explicatif et documentaire qui correspond exactement aux illustrations. *H. Jeanrenaud.*

A PROPOS DES C. E. C.

« Les jeunes gens nés en... astreints aux cours d'éducation civique sont priés de s'inscrire jusqu'au... »

Rappel laconique lu dans la presse locale, voire dans la Feuille. Eh ! oui, c'est bientôt là. Mais j'ai le temps d'y penser. Non, pense-y dès maintenant, de temps à autre si tu veux.

Dans un classeur, jette les articles de journaux qui t'ont frappé, au hasard de tes lectures.

« Le pétrole en Suisse... Chute du P—16... Les cerveaux électroniques... Echanges agricoles USA — URSS... La Grande-Dixence... L'initiative Chevallier est jugée irrecevable... » Les sources sont nombreuses : quotidiens, hebdomadaires, périodiques. A ceux qui aiment l'aviation, je signale l'existence de « La Dépêche de l'air ».

Que feras-tu de cette paperasse ainsi récoltée ?

Deux choses. A) Exposé bouche-trou du maître. Ça rend service et l'on est autorisé à s'écarter du Jeune citoyen, ou bien à compléter certains de ses chapitres.

B) Exposé fait par les jeunes eux-mêmes. Trois minutes suffisent, suivis d'une courte discussion. Nos gars ont de la peine à s'exprimer, c'est connu. Forçons-les à parler. Apprenons à souligner les passages essentiels d'un article et à en redonner les idées essentielles. Pour mercredi prochain, il me faut trois exposés. A qui le tour ?

Autre chose.

Au hasard d'une conversation avec un ancien élève, on vient à parler de la lune, des étoiles. Il fait soudain : — A l'école, on ne nous dit pas grand chose là-dessus. J'ai encaissé... et j'ai noté.

Cet hiver, je parlerai des étoiles à mes élèves des C. E. C. Documentation difficile à amasser ? Pas du tout ! Achetez la brochure O. S. L. qui vient de paraître, « De la terre aux étoiles », due à Falconnier. Vous y apprendrez vous-mêmes bien des choses.

Il y a aussi l'atlas de poche Payot. D'accord. Mais une OSL, ça fait la moitié d'un paquet de cigarettes. Et les C. E. C. pourront se la payer.

Vous allez dire que ces brochures ne sont pas de leur âge. Demandez-leur ce qu'ils savent des mondes qui nous entourent. Et puis surtout, lisez-la cette brochure : elle est écrite avec esprit ! *R. R.*

La Chine du Sud

II

La Chine du Sud est essentiellement montagneuse ; son climat, sa végétation et ses cultures sont du type tropical.

Son grand fleuve, le Yangtsékiang, au lieu d'être un fléau comme son frère nordique, est au contraire une source de vie et l'artère centrale du pays. Longue de 5 530 km., la « Grande Rivière », née au Tibet à 4.600 m. d'altitude, coule d'abord tumultueusement vers le sud dans des gorges profondes. Remontant vers le nord, et arrivant peu à peu dans la plaine, le Yangtsékiang forme une série de bassins aussi riches que peuplés.

Le premier bassin a pour capitale Tchoungking. Complètement entouré de montagnes, il garde pour lui la richesse de ses rizières, de son tabac, de ses céréales, de ses légumes et de ses importantes ressources minières. La population y atteint 185 habitants au km. carrés.

Après avoir franchi les dernières régions montagneuses, le Yangtsékiang va se traîner pendant 1700 km. à travers des plaines basses, fertiles prospères et peuplées, pour se jeter dans l'Océan près de Shangai, dans un delta marécageux où la population atteint parfois 1200 habitants au kilomètre carré.

LA CHINE : ÉCONOMIE

Economiquement, la Chine est un pays essentiellement agricole et dont la culture fondamentale est le riz. Elle est aussi depuis des siècles, le pays du thé et de la soie. Elle devient peu à peu, celui du coton et du soja. Du point de vue industriel, ses ressources encore inexploitées sont immenses. Réserves de houille, pétrole, minerai de fer en Mandchourie, étain, plomb, cuivre, zinc, manganèse, mercure, et surtout tungstène, antimoine et bauxite, lui réservant un avenir étonnant dès que le pays sera industrialisé et aura créé les voies de communication nécessaires. Mais nous savons aujourd'hui qu'il suffit d'une vingtaine d'années et d'une volonté de fer pour faire passer un pays du stade agricole à celui de grande nation industrielle. La Chine aura d'autant plus de facilité dans ce domaine que ses habitants sont intelligents, adroits patients et travailleurs et que leurs capacités commerciales sont supérieures à celles de n'importe quelle autre race.

*Tiré de : « La conquête de la Chine
par Mao Tsé-Tung » — de Chassin*

1. Les signes.

Pour noter les chiffres, les Romains utilisaient quelques lettres majuscules (capitales romaines) qui, diversement combinés permettaient de composer tous les nombres.

Ces chiffres n'étaient pas pratiques et ne permettent pas de faire de calculs.

C'est l'apparition des **chiffres arabes** (d'origine plutôt indoue) qui a permis en particulier à l'arithmétique de se développer.

Les chiffres romains sont au nombre de 7 :

I	représente le nombre	1
V	»	5
X	»	10
L	»	50
C	»	100
D	»	500
M	»	1000

Pour les grands nombres, on employait les mêmes signes, sur lesquels on ajoutait un trait.

Ainsi :

\overline{V}	voulait dire	5 mille
\overline{X}	voulait dire	10 mille
\overline{C}	voulait dire	100 mille

2. Les lois

1er règle : Plusieurs signes de même valeur, placés l'un à côté de l'autre, mais trois au maximum, s'additionnent.

Exemples :

II	=	1 + 1	=	2
III	=	1 + 1 + 1	=	3
XX	=	10 + 10	=	20
XXX	=	10 + 10 + 10	=	30
CC	=	100 + 100	=	200
CCC	=	100 + 100 + 100	=	300
MM	=	1000 + 1000	=	2000
MMM	=	1000 + 1000 + 1000	=	3000

Exception :

$$MMMM = 1000 + 1000 + 1000 + 1000 = 4000$$

Pour pouvoir passer à :

$$\overline{V} = 5000 \quad \overline{VI} = 6000 \quad \text{etc.}$$

Les autres signes V - L et D ne peuvent jamais s'ajouter, puisque

$$VV = X \quad LL = C \quad DD = M$$

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Porrentruy, Ecole cantonale

Par suite de démission, un poste de maître est mis au concours.
Discipline principale d'enseignement:

GÉOGRAPHIE

Titre exigé:

Brevet de maître de gymnase ou diplôme équivalent.

Obligations:

Droits et devoirs selon les lois, décrets, ordonnances et règlements en vigueur.

Traitement:

4^{ème} ou 5^{ème} classe; plus tard éventuellement promotion en 3^{ème} classe.

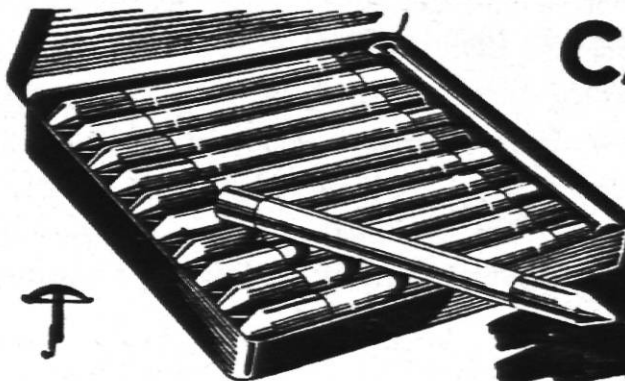
Minimum de la 5^{ème} classe, Fr. 11.248.—

maximum de la 3^{ème} classe, Fr. 17.647.—

plus éventuellement allocations de cherté.

Entrée en fonctions 1^{er} novembre 1955.

La Direction de l'école se met à disposition pour tous les renseignements. La commission de l'école se réserve la faculté de pouvoir, avec le consentement de la Direction de l'Instruction publique, modifier, en tout temps, l'attribution des disciplines. Les inscriptions sont à adresser jusqu'au 1^{er} octobre, à M. Hubert Piquerez, Président du Tribunal, Président de la commission de l'École cantonale à Porrentruy. Les candidats sont priés de se présenter personnellement qu'après y avoir été expressément invités.



CARAN D'ACHE
Neocolor

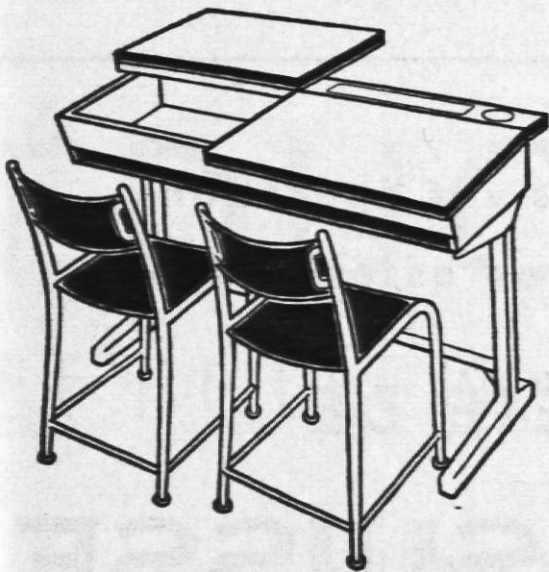
N° 7000

*Couleurs merveilleuses
comme jamais!*

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires :



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S. A. Biglen (Berne) Tél. (031) 68 62 21



Les graines

H. Tschirren

Morges

sont meilleures



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 235 millions

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrésiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

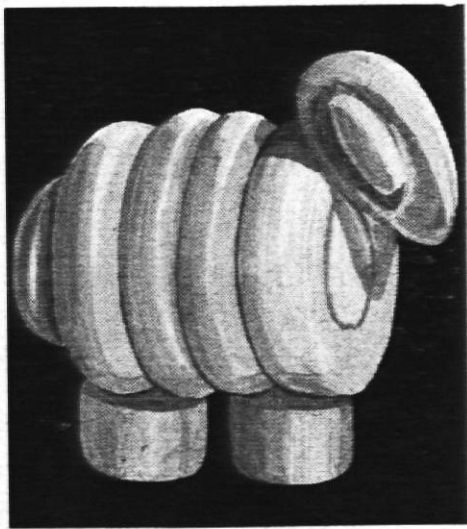
Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.



Du changement en classe

Vraiment, les écoliers ont peu de temps pour donner libre cours à leur don imaginaire!

Intercalez donc une heure de modelage et vous verrez avec quelle joie, quelle habileté vos élèves formeront l'argile!

Le petit traité de A. Schneider, instituteur, St-Gall (Fr. 1.45) et la brochure Bodmer «Essayez donc!» (Fr. -.90) décrivent la technique du modelage. A disposition contre envoi de timbres-poste.

Pour le modelage, nous recommandons la glaise BODMER très malléable. Elle se prête à toutes les fantaisies de forme et ne s'émiette pas. Demandez un échantillon et notre prospectus.

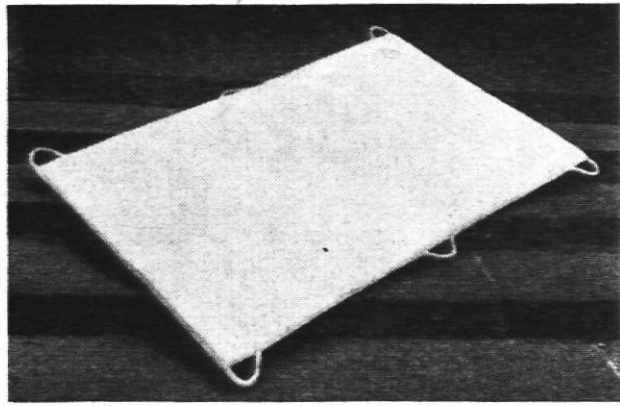
Les objets réussis peuvent être émaillés et cuits dans nos fours spéciaux.

E. BODMER & CIE

Fabrique d'argile à modeler

Zürich 45

Töpferstr. 20 Tél. (051) 33 06 55



Sellerie Ernest Lüginbühl NYON

Tapis de gymnastique
en caoutchouc, recouvert cuir

Tél. (022) 9 58 37

LOTÉRIE ROMANDE

1^{er} OCTOBRE
GROS LOT DE 100'000



Meubles scolaires de conception moderne,
travail de haute qualité

Prospectus et offres par

CONDOR S. A. à Courfaivre

Téléphone (066) 37171



La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.